

VIVRE à PACÉ

N° 122 • MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS • NOVEMBRE 2017

Dossier

ZAC Bourg - Clais - Touraudière 1 200 logements à l'horizon 2030

La Clais

La Touraudière



Paul Kerdraon,
Maire de Pacé

66

... C'est ça, le rôle d'une collectivité locale : mettre à disposition de ses habitants des équipements de qualité dans tous les domaines...

À la découverte de la commune Balade avec les nouveaux Pacéens

Samedi 18 novembre, nous avons accueilli les nouveaux Pacéens, comme tous les ans à cette époque, ce qui permet de leur faire découvrir les peintures et sculptures exposées dans le cadre de la Semaine des Arts.

Pour la première fois cette année, la Semaine des Arts, après 21 ans au Ponant, s'est installée dans la Galerie, à l'Espace le Goffic. L'espace est un peu plus restreint, mais il est véritablement conçu comme une salle d'exposition, qui met remarquablement en lumière et en valeur les œuvres d'une trentaine d'artistes, exclusivement amateurs, pour la plupart pacéens.

La veille, vendredi 17 novembre à l'espace Le Goffic, l'Escapade a fait salle pleine, toujours dans le cadre de la Semaine des Arts et aussi dans la programmation du Festival Jazz à l'Ouest, pour un concert remarquable donné par les 28 musiciens de l'orchestre de jazz en résidence à la MJC de Bréquigny, à Rennes. Un très bel ensemble, dont on a appris sur place que c'était le tout dernier concert. Un privilège finalement pour les 170 spectateurs présents et enthousiastes. Bravo et merci à la MJC de nous avoir donné la chance d'assister à cette ultime représentation. Ces temps artistiques participent à la programmation culturelle de notre commune, qui s'enrichit d'année en année, et qui bénéficie, depuis le début 2017, des nouvelles salles dans le cadre de l'extension de l'Espace le Goffic. Par cette extension et ces salles, conçues en amont avec les futurs utilisateurs, notamment la MJC, notre commune s'est dotée d'un nouvel équipement culturel que tout le monde s'accorde à reconnaître comme remarquable, en complément de la Médiathèque, du Ponant... C'est ça, le rôle d'une collectivité locale : mettre à disposition de ses habitants, dans la mesure de ses moyens (il ne faut pas avoir la folie des grandeurs...), des équipements de qualité dans tous les domaines : scolaire, culturel, sportif, associatif...

C'est dans ce même esprit qu'en 2018, nous allons doubler la capacité de la salle l'Hermine, au Ponant, afin d'améliorer nos capacités d'accueil pour de nombreux événements. Une occasion de redonner un nouvel élan à notre Ponant, qui a plus de 17 ans et qui a pourtant remarquablement « vieilli » si on peut dire. C'est en tout cas l'avis général des usagers de cet ensemble que beaucoup de communes alentour nous envient, et qu'elles louent d'ailleurs à l'occasion pour les spectacles de musique et de danse de leurs propres associations, n'ayant pas d'équipement similaire à mettre à leur disposition.

Les nouveaux Pacéens que nous avons accueillis ont manifesté très largement leur satisfaction d'avoir choisi d'habiter à Pacé. Manifestement, ils étaient aussi très contents de la balade en car que nous leur avons proposée, et qui leur a permis de voir concrètement les principaux sites et équipements de la commune. Ils ont aussi exprimé leur satisfaction concernant leur cadre de vie, la qualité des aménagements urbains, le caractère verdoyant de la commune et les nombreux chemins piétons et cyclistes dans tous les quartiers.

Nous leur avons également expliqué et montré les enjeux futurs de Pacé, qui s'exprimeront dans la ZAC (Zone Aménagement Concerté) Bourg-Clais-Touraudière :

- ◆ Rénovation du centre, notamment sur le secteur d'An Diskuiz, permettant la création de 200 futurs logements ainsi que des nouveaux locaux commerciaux et de service ;
- ◆ Extension urbaine à la Clais, route de Gévezé (9 ha, environ 210 logements) dans la continuité du quartier de Vergeal), et à la Touraudière, au nord-est du quartier de Beausoleil qui trouvera ainsi sa prolongation (29 ha, environ 750 logements).

Le tout sur une période de 12-13 ans, les premières réalisations devant intervenir en 2019, après la création de la ZAC et le choix de l'aménageur au premier semestre 2018. Je vous invite à venir découvrir tout cela dans le dossier de ce numéro et à l'exposition qui se tiendra à la Galerie (Espace le Goffic), du 7 décembre au 19 janvier prochains (lancement de cette exposition le 6 décembre à 19h).

Les enjeux futurs de Pacé trouveront aussi leur expression dans les orientations communales d'aménagement et de programmation, dans le cadre du futur PLUi (Plan Local Urbanisme Intercommunal) de Rennes Métropole, en cours d'élaboration. Là aussi, je vous invite à venir à la nouvelle réunion publique qui se tiendra sur ce sujet, le 29 novembre prochain, à 20h30, à l'Escapade. Venez nombreux. Participez ! Informez-vous et donnez votre avis. Nous sommes à votre écoute.

A lire dans ce numéro

- P. 4 à 9 **Actualités**
- P. 10 à 13 **Ça c'est Pacé**
- P. 14 à 19 **Dossier**
- P. 20 à 27 **Dans ma ville**
- P. 29 **Portrait**
- P. 31 **Événements**
- P. 32 à 33 **Agenda**
- P. 35 **Tribune
opposition**

Aux Conseils Municipaux des 26 septembre et 14 novembre La concession d'aménagement retenue pour la ZAC

Lors du conseil de rentrée 10 délibérations ont été présentées aux élus. Parmi celles-ci une concernait la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Bourg - Clais - Touraudière, une autre concernait un don aux sinistrés des Antilles. Le 14, plusieurs conventions de mise à disposition ainsi que des évolutions tarifaires figuraient parmi les 18 points à l'ordre du jour de ce conseil.

Philippe Rouault, adjoint en charge du développement économique et de la prospective, a présenté la délibération concernant le choix du mode opérationnel préalable au lancement de la consultation, pour la ZAC qui vous est présentée dans le dossier de ce bulletin. Il a indiqué que les objectifs de cet aménagement sont entre autres : la mise en valeur de l'aménagement global ; l'agrandissement du centre bourg afin d'accueillir de nouveaux commerces et services pour répondre à l'accroissement de la population ; la maîtrise et la gestion du foncier.

Annick Hélias indique qu'il s'agit d'un dossier majeur pour le développement maîtrisé de la commune. Elle ajoute cependant qu'elle regrette l'absence d'un débat sérieux sur le choix du mode opérationnel.

Philippe Rouault précise que la concession d'aménagement proposée permettra aux opérateurs qui le souhaitent de pouvoir répondre, ajoutant « *Nous continuerons à travailler dans la plus parfaite volonté de choisir le meilleur opérateur pour notre commune* ». Paul Kerdraon précise que la mise en concurrence va permettre d'obtenir des éléments de comparaison entre les différentes offres. Pour sa part, Gil Desmoulin aurait souhaité avoir un peu de « benchmarking » sur l'impact financier pour la commune.

Philippe Rouault répond qu'il sera demandé à l'aménageur retenu de présenter un bilan de ZAC équilibré. « *Non seulement il devra être équilibré, mais il devra aussi permettre (comme cela a été fait avec la ZAC de Beausoleil) la participation à des équipements publics, dont les nouveaux habitants auront besoin, évidemment dans une proportion qui restera raisonnable* », précise le Maire. Votes : 28 Pour et 5 abstentions pour le principe de recours à la concession d'aménagement comme mode opératoire et unanimité pour le lancement de la consultation et la désignation des membres la commission d'aménagement.

DON AUX SINISTRÉS DES ANTILLES

A l'unanimité les conseillers ont décidé le versement de 5 000 € à la Fondation de France, afin de venir en aide à la population antillaise, suite au passage de l'ouragan Irma et aux dégâts qu'il a occasionné.

NOUVEAUX TARIFS POUR, LA RESTAURATION SCOLAIRE, LA GARDERIE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS

Josette Le Gall, adjointe chargée des affaires scolaires et jeunesse, a présenté les nouveaux tarifs, applicables à partir du 1^{er} janvier 2018. Ils sont consultables sur le site internet de la commune.

Plan de déplacement urbain Une enquête de Rennes Métropole

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le Département, la Région, l'Etat et la Caisse des Dépôts. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements des Bretons. Ce recueil d'information représente une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements. Plus de 5 000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés TEST-SA et ED-Field entre janvier et avril 2018. En acceptant de répondre à cette enquête, vous participez à une meilleure qualité de service pour tous.



✚ D'INFOS : 02 99 86 62 30
mobilité-urbaine@rennesmetropole.fr



ZAC Bourg - Clais - Touraudière 1 200 logements à l'horizon 2030

Accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux habitants est un enjeu majeur des années à venir pour la commune. Afin de répondre au besoins de construction de logements, prévus par le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Rennes Métropole, la commune de Pacé lance sous forme d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) multisites la réalisation de l'extension du centre bourg et deux nouveaux quartiers résidentiels à La Clais et La Touraudière.

Au cours de ces dix dernières années, l'accueil de la population nouvelle s'est principalement effectué dans le quartier de Beausoleil. Entamée en 2003, cette ZAC est en cours d'achèvement et aura permis de réaliser 1 724 logements, soit en moyenne 120 logements par an.

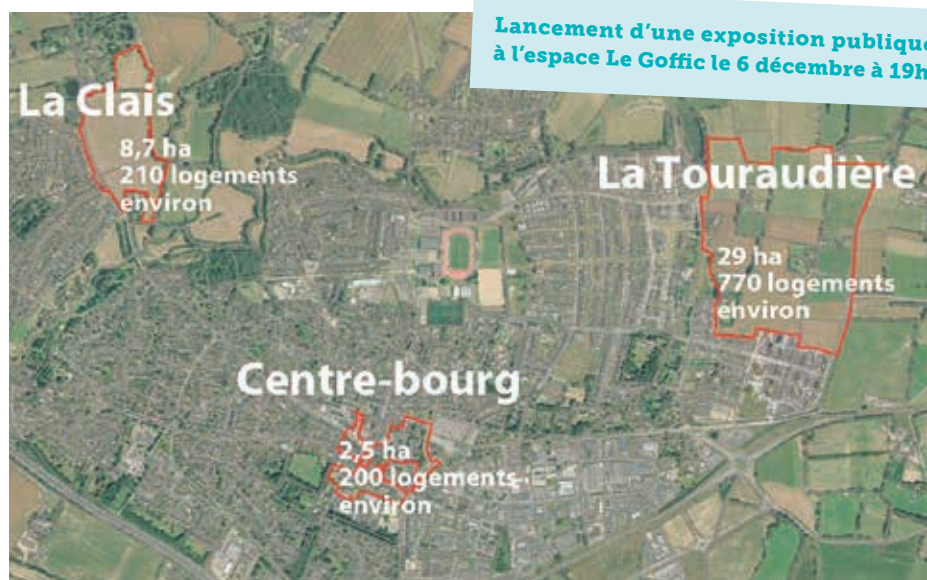
Pour en prendre le relais jusqu'en 2030, une nouvelle opération d'aménagement urbain est lancée. 1 200 logements environ seront construits sur une surface totale de 36 hectares, soit en moyenne une centaine de logements par an. Ce sera un rythme de développement sensiblement inférieur à la précédente décennie, mais correspondant aux besoins prévus pour Pacé dans la métropole rennaise. Ce rythme est planifié, comme pour les opérations précédentes, dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Rennes Métropole.

Le logement social ne sera pas oublié en poursuivant l'objectif d'atteindre les 20% de logements locatifs sociaux fixé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). L'originalité sera d'aménager simultanément l'extension du Centre bourg et deux nouveaux secteurs d'extension périphériques. Aussi, le Conseil municipal a-t-il décidé le 26 septembre 2017 de réaliser cet aménagement sous la forme d'une Zone d'aménagement concerté multisites, ce qui permettra de traiter le projet comme une opération globale, avec une cohérence d'ensemble et un même programme d'équipements publics. Cette ZAC appelée « Bourg-Clais-Touraudière », présentera aussi l'avantage de globaliser les dépenses et les recettes sur l'ensemble des secteurs à urbaniser et d'aboutir ainsi à un équilibre économique d'ensemble. Elle renforcera enfin la solidarité

du projet, qui s'échelonnnera sur une longue durée opérationnelle. Il comprend :

- **une opération de renouvellement urbain en centre-bourg**, dont les études de définition et pré-opérationnelle ont permis d'estimer le potentiel à environ 200 logements, auxquels s'ajouteront des surfaces pour l'accueil de nouveaux commerces et activités de services ;
- **deux principaux secteurs d'extension** : La Clais et La Touraudière, qui auront pour objectif de répondre pour une part prépondérante aux besoins en logements individuels, semi-collectifs et collectifs spécifiques d'un habitat ancré au territoire (lien à l'espace naturel, biodiversité, jardins...). Le secteur de La Clais, sur lequel la commune est déjà propriétaire du foncier, offre un potentiel d'environ 210 logements. Il est d'environ 770 logements pour La Touraudière.

La phase d'études préalables de ce projet touche à sa fin, avec l'élaboration du programme des logements et de l'étude d'impact qui sera mise à disposition du public. Elle aboutira, en début 2018, à l'élaboration d'un dossier de création de ZAC, qui sera suivi du choix de l'aménageur.





En chiffres

- ◆ Nombre de logements : environ 1 200
- ◆ Superficie totale : environ 44 ha
- ◆ Nombre d'habitants estimatif : 2 500
- ◆ Densité moyenne : 30 logements/ha
- ◆ Types de produits de logements (PLH) :
 - locatif social : 30 %
 - accession sociale : 15 %
 - produits régulés : 15 %
 - terrains libres : 40 %

Trois questions à



Jacques Aubert

Adjoint au maire chargé
de l'urbanisme
et du développement durable

Philippe Rouault

Adjoint au maire chargé
du développement économique
et de la prospective



Quels sont les principaux enjeux et objectifs de ce projet d'aménagement ?

Jacques Aubert : Le premier enjeu est de conforter le rôle du Centre bourg pour offrir en un même lieu les commerces et services de proximité attendus compte tenu de l'évolution de la taille de la commune. Son dynamisme sera le garant d'une vie en société, lieu de rencontre de tous les citoyens. C'est pourquoi, autour de la nouvelle place de centre-ville sur le secteur An Dizkuiz, viendront s'implanter commerces et services, logements, notamment pour les seniors ayant besoin de la proximité des services, et une halle publique en son centre, abritant tous types d'événements et animations.

Le deuxième enjeu est de poursuivre l'installation de formes urbaines permettant d'accueillir toutes les catégories de ménages dans un cadre offrant un haut niveau de qualité de vie. L'ancrage au territoire, la relation à la nature sont notamment les fondements du mode de vie d'une petite ville à la campagne.

Pour ce faire, l'objectif sera de maîtriser une croissance de la commune compatible avec l'accompagnement en services publics, équipements socio-culturels et sportifs. Une procédure de ZAC permet cette planification, de cadencer le rythme et de rendre cohérents les formes d'aménagement urbain et les investissements d'accompagnement.

Comment l'aspect environnemental a-t-il été pris en compte ?

Jacques Aubert : Quatre exigences principales ont guidé les études préalables :

- ◆ Concevoir un aménagement urbain améliorant la gestion des eaux de pluie, s'appuyant sur la topographie, les zones humides existantes ou à créer, compte tenu tout particulièrement du caractère inondable de la vallée de la Flume.
- ◆ Contribuer à la restauration de la biodiversité générale :

nature en ville, connexion avec l'espace agricole alentour et jusqu'aux potagers à installer partout, vaste parc central à la Touraudière où une activité d'agriculture urbaine pourrait s'installer.

- ◆ S'inscrire dans la transition énergétique nécessaire, en complétant la haute performance énergétique des futures constructions par l'expérimentation de réseaux intelligents d'énergie (dit « Smart-Grid ») et d'un pilotage plus fin dans l'usage des logements grâce aux nouvelles applications numériques.
- ◆ Limiter la consommation de l'espace agricole et structurer l'organisation spatiale pour faciliter le développement d'une mobilité plurielle et multimodale (transport en commun, covoiturage, cycles, piétons), visant, à l'échelle de la métropole, à réduire les engorgements aux heures de pointe.

De nouveaux équipements publics seront-ils construits pour répondre à l'accroissement de la population ?

Philippe Rouault : L'accueil de nouveaux habitants nécessite des équipements publics outre les voiries, la future place An Diskuiz et les parkings. Cette nouvelle phase d'urbanisation ne devrait pas nécessiter la création d'une nouvelle école maternelle et primaire, l'accroissement prévu de la population devant juste permettre de maintenir nos effectifs scolaires.

La population globale augmentant, ceci engendrera de nouveaux besoins, notamment en transports publics avec l'étude d'une nouvelle ligne de bus afin de desservir les nouveaux quartiers.

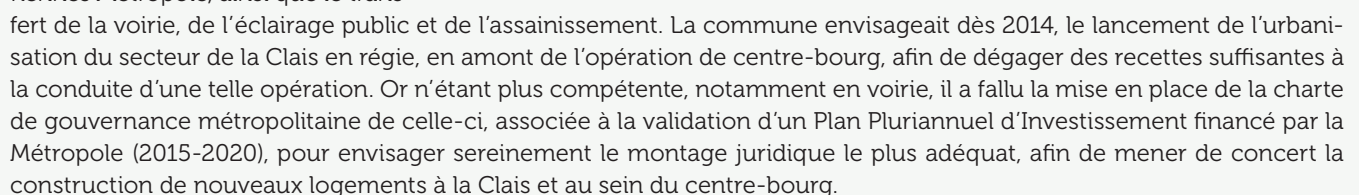
De nouveaux équipements sportifs (salle, terrains), viendront compléter l'offre existante. L'extension de la médiathèque sera à prévoir.

La future place An Diskuiz devrait accueillir une halle, permettant une extension du marché et lieu d'événements culturels et conviviaux.

Centre-bourg : une opération de renouvellement urbain

La mise en œuvre est maintenant lancée, mais dans un contexte qui a changé, avec la métropolisation depuis le 1^{er} janvier 2015 qui a transféré la compétence aménagement à Rennes Métropole, ainsi que le transfert de la voirie, de l'éclairage public du secteur de la Clais en régie la conduite d'une telle opération. Or de gouvernance métropolitaine de c Métropole (2015-2020), pour envisag construction de nouveaux logement

CENTRE-BOURG
Schema d'aménagement indicatif



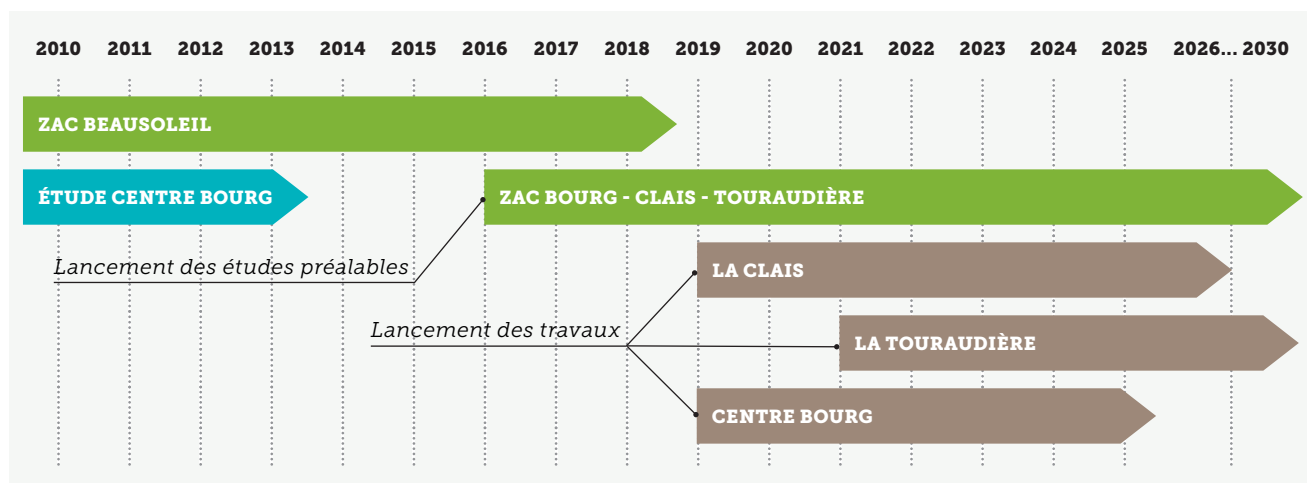
La Clais : en continuité du quartier de Vergéal

Nombre de logements	Environ 210
Situation	Périmètre délimité 8,7 ha : -au nord par le sentier piéton de la Clais -à l'Est par la vallée de la Flume -à l'Ouest par la route de Gévezé -au Sud par le Pont Amelin
Objectifs - enjeux	Un nouveau quartier en continuité avec les secteurs résidentiels et la Flume
Début prévisionnel des travaux d'aménagement	2019
Particularités	Le secteur de la Clais trouvera sa place en contiguïté et continuité des secteurs résidentiels du « Chêne amoureux-Vergéal » et au-delà des secteurs plus anciens d'extension urbaine dont celui du « Bois de Champagne », situé sur le versant opposé de la Flume. Une trame paysagère s'appuyant sur la vallée de la Flume et un espace champêtre autour de la maison en terre (maison « de Maxime »). Une gestion optimisée des eaux pluviales. La mémoire du site traversant le quartier du Nord au Sud sur d'anciens tracés. Des cœurs d'îlots publics, autour de plaquettes végétalisées.



La Touraudière : un quartier en continuité de Beausoleil

Nombre de logements	Environ 770
Situation	Périmètre délimité 29 ha : -au nord par le champ urbain du Haut et Bas Laval -à l'Est par la route de la Chapelle-des-Fougeretz -à l'Ouest par l'avenue de la Crespinière -au Sud par la tranche 7 de la ZAC Beausoleil
Objectifs - enjeux	Un nouveau quartier dans la continuité naturelle de Beausoleil
Début prévisionnel des travaux d'aménagement	2021
Particularités	Principe d'offre variée en formes urbaines et niveaux de revenus. Intégration des haies existantes et des arbres isolés au cœur du projet; mise en valeur du quartier par de grandes trames paysagères; poursuite des grandes continuités écologiques et paysagères; conservation des chemins creux pour partie; aménagement d'un grand parc central pour des activités de loisirs voire d'agriculture urbaine; valorisation des rues par un maillage arboré et paysager.



Philippe Madec et Julie Germain (APM) Rennes & associés

L'Atelier d'architecture Philippe Madec, réunissant une équipe pluridisciplinaire, a été retenu, suite à une consultation, pour mener à bien la phase d'études préalables de ce projet. Nous leur avons posé quelques questions pour mieux comprendre leur vision de cet aménagement urbain.

Quelles sont les spécificités du projet pacéen ?

Événement rare dans les projets d'urbanisme, le projet de Pacé s'inscrit dans une longue continuité historique des acteurs. Les municipalités successives poursuivent depuis plus de vingt ans un projet cohérent sur des objectifs essentiels : « Pacé, ville verte et ville d'accueil ». L'objectif a toujours été de conforter le centre-bourg dans son échelle et son identité, tout en augmentant la capacité d'accueil en périphérie. Aujourd'hui, le résultat de ce long travail patient est patent. Le centre-bourg a conservé ses belles qualités patrimoniales et vivantes ; ses extensions ont apporté une qualité de vie contemporaine, de nature, de paysage, d'activités et de biodiversité.

Comment l'atelier Philippe Madec a-t-il mené sa réflexion ?

Nous sommes très attachés à l'intelligence collective. Tout d'abord dans la relation à la municipalité, notre maître d'ouvrage urbain, comme au sein de notre équipe de maîtrise d'œuvre, très large, composée de compétences utiles à ce projet complexe : programmation sociale, paysage, hydraulique, biodiversité, écologie, énergie, économie, etc. Mais aussi dans la relation avec les Pacéens, les maîtres d'usage. Voilà pourquoi nous avons souhaité le diagnostic en marchant, un restitution partagée et un atelier de co-conception.



Une partie de l'équipe pluridisciplinaire qui travaille sur le projet pacéen. De gauche à droite :

Yoann Cardinaud (paysagiste ABE), Gwenaël Bouvier (VRD, ABE), Marine Mahieu (Écologue, Iao Senn), Fanny Perrier (Énergéticienne, Polenn), Olivier Guillemot (Énergéticien, Polenn), Julie Germain (architecte urbaniste, Atelier Madec)

En quoi les réalisations seront-elles différentes de celles de Beausoleil ?

Le projet de centre-bourg n'est pas une extension comme Beausoleil, mais un projet de reconversion d'un tissu urbain existant. La Clais est un secteur entre lotissement et vallée, loin de Beausoleil. La Touraudière, elle, est en continuité de Beausoleil et assumera ce prolongement géographique nourrie de la continuité des rabines de Beausoleil, des cheminements piétons, cycles et automobiles. Une des différences essentielles est due au PLH de la métropole qui demande proportionnellement une capacité d'accueil plus importante.

⊕ D'INFOS :

www.atelierphilippemadec.fr



Philippe Madec, lors d'une balade exploratoire sur l'un des sites de la ZAC

Prise en compte des zones humides ou inondables

ZONES HUMIDES

La prise en compte des zones humides a constitué un préalable à la constitution du projet urbain. Elles ont été mises en évidence lors de deux phases d'inventaires (pédologique et botanique), menées en 2017. Le projet a été élaboré en veillant à la préservation des milieux référencés et à leur pérennisation, par le maintien de leur alimentation au moyen des ouvrages de gestion des eaux pluviales, situés en amont du ruissellement.

ZONES INONDABLES

Les trois sites de la ZAC sont positionnés en amont du secteur d'inondation du pont de Pacé. De fait, la gestion des ruissellements pluviaux a constitué un point d'attention particulièrement prégnant tout au long de la construction du projet. Pour le site de la Clais, marqué par sa proximité avec la zone inondable, liée à la Flume, le projet comprend

des aménagements cohérents et intégrateurs de l'eau (noues de collecte, ouvrages de rétention mutualisés...), qui deviendront une composante du paysage.

Le site de la Touraudière n'est, quant à lui, pas directement concerné par le risque d'inondation. Il est bordé par le ruisseau de la Crespinière dont le cours d'eau, aujourd'hui altéré, sera réaménagé.

Les éléments environnementaux liés au projet (hydraulique, bocage, circulation, etc.) ont fait l'objet de nombreuses phases de concertation auprès de différents acteurs : les Pacéens, le Syndicat du bassin versant de la flume, le service instructeur de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer)... Ces échanges, ainsi que le travail d'expertise effectué en parallèle, ont permis d'aboutir à un projet cohérent et intégrateur des problématiques environnementales.

Des aménagements urbains pensés en concertation avec la population

Cette année 2017, deux opérations très importantes pour l'avenir de Pacé sont menées en concertation avec la population. Outre la ZAC Bourg-Clais-Touraudière, dont les études préalables à sa création ont été lancées par la commune en janvier 2017, Rennes Métropole élabore le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal destiné à ses

43 communes membres. Cette situation est de nature à créer une confusion, bien compréhensible, chez les citoyens intéressés par ces procédures. Il faut comprendre que la future ZAC a besoin du futur PLUI pour se réaliser, car ce dernier contiendra les orientations d'aménagements des trois secteurs de la ZAC.

	La Zone d'Aménagement Concertée multisites Centre-bourg-Clais-Touraudière	Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Rennes Métropole
A quoi cela sert-il ?	C'est un mode opérationnel, c'est-à-dire une procédure afin de réaliser des aménagements et construire des bâtiments. Composée d'un dossier de création (qui dit ce qui va être fait et où) et d'un dossier de réalisation (qui dit comment les aménagements vont être faits, par qui et pour quel budget).	C'est un document d'urbanisme qui permet de savoir en fonction d'un règlement graphique (cartes) et littéral, ce qui est autorisé à être construit ou interdit, et également la façon dont cela doit être construit. Il sert à instruire les demandes d'urbanisme.
Quelle concertation ?	Elle a débuté avec une délibération du 14 juin 2016 du conseil municipal de Pacé et elle aura lieu jusqu'à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC en 2019.	Elle a débuté avec une délibération du 9 juillet 2015 du conseil métropolitain de Rennes Métropole et elle aura lieu jusqu'au deuxième trimestre 2019 avec l'arrêt du projet de PLUI.
Qu'est-ce qui a été fait à Pacé ?	Diagnostic en marchant des sites, le 17 février 2017. Une réunion publique le 8 mars 2017. Des ateliers de conception urbaine, le 26 avril 2017. Une réunion publique le 15 juin 2017.	Une réunion publique le 17 novembre 2016. Une réunion publique le 6 avril 2017. Un stand sur le marché le 25 octobre 2017. Une balade exploratoire en bus le 28 octobre 2017.
Qui pilote l'élaboration ?	Les élus de Pacé	Rennes Métropole en coopération avec les élus pacéens pour l'élaboration du projet communal.
Qui décide ?	Les élus de Pacé	Les élus métropolitains
Fin de la procédure	En 2030, avec la clôture de la ZAC et la réalisation d'environ 1 200 logements sur trois sites.	En 2019, avec l'approbation du PLUI en conseil métropolitain et son entrée en vigueur sur les 43 communes.
Prochain évènement de concertation ?	Exposition publique du 7 décembre au 19 janvier 2018 à l'espace Le Goffic (lancement de l'exposition le 6 décembre à 19h).	Réunion publique le mercredi 29 novembre, à 20h30, à l'Escapade (espace Le Goffic) sur les orientations d'aménagement de Pacé.



PLUi : la balade exploratoire en bus du 28 octobre a réuni une soixantaine de Pacéens



ZAC Bourg-Clais-Touraudière : les ateliers d'échanges du printemps à l'espace Le Goffic